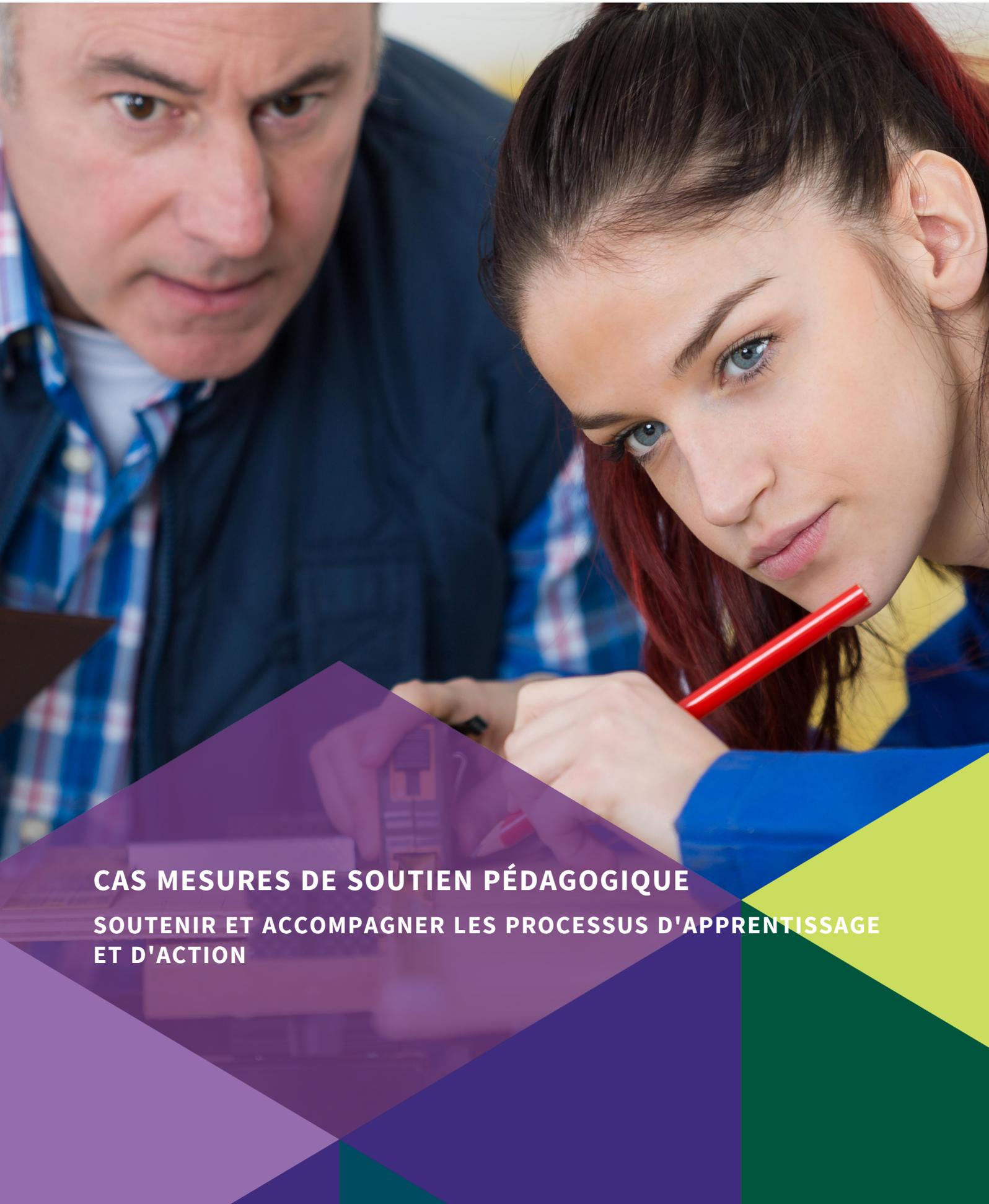




HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*



CAS MESURES DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
ET D'ACTION

CAS Mesures de soutien pédagogique

Le CAS Mesures de soutien pédagogique s'adresse aux enseignant·es, formateur·trices en entreprise, maître·sses socioprofessionnel·les, éducateur·trices ou, plus largement, à tout·e professionnel·le qui, dans des fonctions diverses, a pour mission de soutenir et/ou d'accompagner des apprenti·es avant ou durant leur formation professionnelle.

Dans votre mission d'accompagnement ou de soutien, vous souhaitez :

- développer vos compétences et acquérir des outils dans le domaine du soutien des apprentissages ?
- professionnaliser votre pratique et obtenir un titre dans le soutien et l'accompagnement en formation professionnelle ?
- mettre en place le soutien pédagogique et l'encadrement individuel prévu par la loi fédérale sur la formation professionnelle ?

Dans la formation continue certifiante *Mesures de soutien pédagogique* vous apprendrez notamment à :

- mettre en évidence la diversité des stratégies d'apprentissage et d'action
- porter votre attention sur les processus plutôt que sur les résultats
- aider les apprenant·es à comprendre leurs stratégies d'apprentissage et les développer dans un dialogue avec vos pairs



«Tout le monde peut progresser, pour cela il faut ralentir et prendre le temps de s'intéresser à comment on s'y prend pour apprendre. Le véritable défi est là : ralentir et prendre le temps.»

Magali Feller

En un coup d'oeil

Public

- Tout·e professionnel·le qui, dans des fonctions diverses, a pour mission de soutenir et/ou d'accompagner des apprenant·es dans leurs apprentissages

Agenda

- 16 jours de formation, organisés en deux modules répartis sur 18 mois. Possibilité de suivre les modules séparément.
Prochaines sessions :
Module ARL : **Atelier de raisonnement logique** : automne 2023
Module EXP : **Techniques d'aide à l'explicitation** : novembre 2023
- HEFP Renens, 8h45-12h00 et 13h30-16h45

Prix

- CHF 4'000.- + CHF 100.- de frais d'inscription
- CHF 2'000.- + CHF 100.- de frais d'inscription pour une inscription par module
- Cette formation est reconnue par la République et le Canton de Genève et peut être financée par le chèque annuel de formation.

Points forts

- Approche liée à la pratique professionnelle
- Ancrages théoriques et acquisition d'outils méthodologiques
- Retour sur des mises en situation dans la pratique, échanges entre pairs
- Formateur·trices issu·es de la pratique et spécialisé·es dans leur champ d'intervention

Certification

- Certificat de module HEFP *Atelier de raisonnement logique* – 5 ECTS
- Certificat de module HEFP *Techniques d'aide à l'explicitation* – 5 ECTS
- Certificate of Advanced Studies HEFP *Mesures de soutien pédagogique* – 10 crédits ECTS – 300 heures de formation réparties sur les jours de cours, le travail personnel tout au long de la formation, la mise en pratique dans son contexte professionnel et les travaux de qualification des modules.

Perspectives

Ce CAS peut être associé au CAS encadrement individuel et vous permet de poursuivre vers un DAS Spécialisation en formation professionnelle dans le champ Soutien et accompagnement en formation professionnelle initiale.

Les certificats de module vous ouvrent également l'accès à d'autres formations certifiantes organisées selon un parcours personnalisé de Spécialisation en formation professionnelle.

Public et objectifs

Le CAS *Mesures de soutien pédagogique (ci-après CAS MSP)* s'adresse aux enseignant·es, formateur·trices en entreprise, maître·s socioprofessionnel·les, éducateur·trices ou, plus largement, à tout·e professionnel·le qui, dans des fonctions diverses, a pour mission de soutenir et/ou d'accompagner des apprenti·es avant ou durant leur formation professionnelle.

Pour soutenir les apprenti·es vers la réussite de leur formation il importe de les accompagner dans la conscience et la compréhension de leur processus d'apprentissage, ainsi que dans le développement et le transfert de leurs stratégies. Poser un cadre sécurisant permet à l'apprenti·e de porter son attention à ses processus d'apprentissage et de s'intéresser à l'erreur autant qu'au succès comme des occasions de penser ces processus.

Le dispositif est composé de deux modules axés, l'un sur le partage et l'échange sur les stratégies d'apprentissage ([module ARL](#)) et l'autre sur les techniques d'aide à l'explicitation. Ces dernières permettent de mettre en évidence ce qui n'est pas conscient, ou qui paraît évident, *et qui fait pourtant l'action* ([module EXP](#)). Chaque module peut également être suivi individuellement.

La formation vous permettra d'acquérir et développer des outils pour mettre en évidence les gestes et actions mentales, de construire une manière de voir et d'appréhender les difficultés d'apprentissage en portant son attention sur les processus plutôt que sur les résultats, de mettre en évidence, avec l'aide du groupe, la diversité des stratégies afin d'amener chaque apprenti·e à surmonter ses difficultés d'apprentissage et de développer ses capacités à partir de là où il ou elle est dans sa singularité.

Contexte

Environ 10 % de jeunes sont aujourd'hui sans diplôme du secondaire II, ou rencontrent des difficultés dans le cadre de leur formation professionnelle - difficultés d'apprentissage ou non scolaires - qui constituent des obstacles à l'obtention de l'AFP ou du CFC.

Les instances de la formation professionnelle, tout comme les secteurs de l'aide sociale, des services de l'emploi, de l'assurance invalidité ou encore de l'intégration des personnes issues de la migration, souhaitent renforcer l'accompagnement des apprenti·es afin de favoriser leur insertion sur le marché du travail, lequel exige toujours davantage de personnel qualifié.

Dès lors, la Confédération et les cantons se sont fixés d'atteindre l'objectif d'un taux de 95% de diplômés du secondaire II. La loi sur la formation professionnelle donne par ailleurs un caractère obligatoire à l'encadrement individuel des apprenti·es des filières AFP qui en ont besoin.

Le CAS MSP et le [CAS Encadrement individuel](#) répondent aux besoins des professionnel·les face à ces défis.

Modules et agenda

Modules

Le CAS MSP est constitué de deux modules pouvant être suivis séparément. Le [plan d'études](#) et les [descriptifs modulaires](#) détaillent les contenus travaillés.

Module ARL : Atelier de raisonnement logique – 5 ECTS – 8 jours

Basé sur le principe de l'*éducabilité cognitive*, le module vise à expérimenter les modalités du soutien pédagogique

selon les ARL en suivant un principe de 5 étapes : lecture des consignes individuellement puis collectivement, résolution individuelle du problème, restitution au groupe avec un échange focalisé sur le processus (et non le résultat), réflexion sur le transfert de ces compétences dans d'autres contextes et finalement partage de son ressenti dans l'ensemble du processus.

Module EXP : Techniques d'aide à l'explicitation – 5 ECTS – 8 jours

Le module vise à mettre en évidence un processus, une stratégie, un geste, une pensée qui s'élabore. Les techniques d'aide à l'explicitation permettent de revenir sur une situation au présent pour la penser dans toute sa complexité.

Agenda

Module ARL

- Mardi 12 décembre 2023
- Mardi 16 janvier 2024
- Mardi 23 janvier 2024
- Mardi 05 mars 2024
- Mardi 12 mars 2024
- Mardi 26 mars 2024
- Mardi 16 avril 2024
- Mardi 14 mai 2024 – présentations des travaux

Module EXP

- 6 novembre 2023
- 7 novembre 2023
- 8 novembre 2023
- 7 mars 2024
- 8 mars 2024
- 5 juin 2024
- 6 juin 2024
- 7 juin 2024

Approche pédagogique et intervenants

Approche pédagogique

La formation articule plusieurs modalités pédagogiques :

- un groupe de 10 à 16 personnes ; la confidentialité et la bienveillance dans le groupe
- une pédagogie s'appuyant sur les principes de la formation des adultes
- un accompagnement en collectif ; la disponibilité des formateur·trices en individuel
- des apports d'outils méthodologiques
- des partages entre pairs
- des mises en situation dans un contexte sécurisé et formatif
- une approche mise à l'épreuve de la pratique professionnelle ; une démarche réflexive sur sa propre pratique
- des lectures interactives entre pairs ([module EXP](#))

Dans le [module ARL](#), les modalités des Ateliers de raisonnement logique sont vécues et analysées par les participant·es qui les appliqueront dans leur contexte professionnel.

Dans le [module EXP](#), les techniques d'aide à l'explicitation sont mises en pratique progressivement en focalisant sur l'un ou l'autre aspect de ce questionnement, de ces techniques.

Nous proposons ainsi un parcours de formation en alternance s'appuyant sur la pratique professionnelle des participant·es. Les formateur·trices sont issu·es de la pratique et spécialisé·es dans leur domaine d'intervention.

Intervenant·es

[Benzonana Pascal](#), enseignant, animateur pédagogique et médiateur scolaire au CPNV ; Formateur de formateurs aux ARL depuis 2010 ; Membre de l'[Association Suisse des ARL](#) et du [Collectif des ARL](#) (France)

[Corinne Divorne](#), Master en sciences de l'éducation et en Soins infirmiers, formatrice dans les domaines santé, social et enseignement. Spécialisation dans les pratiques : Entretien d'explicitation, communication consciente, enseignement thérapeutique, réduction du stress et mindfulness/pleine-conscience. Membre de l'[Association](#)

Conditions d'admission

Votre parcours répond aux exigences suivantes :

- être en possession d'un titre du tertiaire ou jugé équivalent ; les personnes en possession d'un titre du secondaire II peuvent être acceptées en formation après étude du dossier
- pendant la durée de la formation, vous exercez une activité de formation, ponctuelle ou régulière, afin de faciliter les apprentissages et les transferts dans la pratique

Les inscriptions transmises à l'aide du [formulaire](#) sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée. L'inscription comprend le formulaire ainsi que les pièces du dossier (CV et copie des titres).

Une confirmation vous est adressée par mail après étude de votre dossier.

Conditions de réussite et de qualification

L'obtention du titre *CAS Mesures de soutien pédagogique* nécessite l'addition des deux modules validés dans un délai de maximum six ans dès l'entrée en formation. Pour chaque module vous remplissez les conditions suivantes :

- implication durant la formation et au minimum participation de 80% de chaque module
- accomplissement du travail personnel hors des journées de formation (lectures, tenue d'un journal de bord, prise en compte des apports de la formation dans le cadre de sa pratique professionnelle...)
- réussite des travaux écrits ou oraux de qualification

Les travaux de qualification portent sur des mises en application des approches et techniques par les candidats dans leur activité professionnelle. Pour répondre à cette demande, dans certaines situations, il est possible de mettre en place une mise en pratique dans un autre contexte que le contexte professionnel.

Equivalences

Dans le cas où vous avez déjà obtenu un certificat de module (ARL ou EXP) il y a plus de 6 ans et/ou au sein d'une autre institution que la HEFP et que vous souhaitez obtenir le CAS MSP, la procédure d'équivalence avec le module actuel est la suivante :

vous avez un certificat de module (ARL ou EXP) obtenu il y a plus de six ans à la HEFP et vous souhaitez obtenir une équivalence avec le module actuel : la procédure consiste à déposer une demande d'équivalence comportant les attestations d'au moins trois jours de formation continue réalisés depuis lors et d'une pratique avérée durant ces cinq dernières années. Le prix de la procédure est de CHF 150.-

vous avez une attestation de formation certifiée aux ateliers de raisonnement logique délivrée par le collectif « Atelier de raisonnement logique » et vous souhaitez obtenir une équivalence avec le module certifiant HEFP : la procédure consiste à déposer une demande d'équivalence comportant une copie de l'attestation susmentionnée. A cela s'ajoute une visite en situation de formation par une personne habilitée par la HEFP et l'Association ARL Suisse. Un entretien oral suit la visite. La procédure coûte CHF 700.- (frais d'inscription compris).

Contacts



Jessica Chauvet-Maurer

Produktverantwortliche

+41 58 458 22 60, E-Mail



Mercedes Hansford

Sachbearbeiterin

+41 58 458 22 01, E-Mail

Documents à télécharger

[Bulletin d'inscription MSP \(DOCX, 4.73 MB\)](#)

[Plan d'études MSP \(PDF, 61.91 KB\)](#)

[Descriptif des modules MSP \(PDF, 190.45 KB\)](#)

Inscription

Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP

Avenue de Longemalle 1

CH-1020 Renens

Adresse postale : CP 192

CH-1000 Lausanne 16 Malley

Téléphone +41 58 458 22 00

info@hefp.swiss

www.hefp.swiss